

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 juin 2019

### ----- Compte-rendu sommaire/Procès-Verbal de la séance

**L'an deux mille dix-neuf et le trois du mois de juin**, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CONDÉRANNE Jean Léon, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM CONDERANNE Jean-Léon Maire, PEGUILHE Christian, LAMANE Christian, GOMES Stéphanie, Adjoints, ARIZA François, LAPEYRE Elizabeth, BORDENAVE Pascal, DARRIBERE Aline, BIGNES Florence, LAYAA-LAULHE Christophe, MALE Nathalie, SANTOS Paula et HERALD Xavier conseillers municipaux.

**Etait excusée** : KAHLA-PEGUILHE Isabelle

**Etait absent** : MOUREU Pierre.

**Date de convocation** : le 30 mai 2019.

Christophe LAYAA-LAULHÉ a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*

#### Frais de scolarité

Les frais de scolarité pour les élèves des communes de Larreule, Mialos, Fichous-Riumayou et du syndicat mixte des écoles de Morlanne et de de Casteide-Candau ont été fixés à 775€.

#### Equipement informatique pour l'école

Le devis de l'entreprise MD services, pour l'équipement de l'école en ordinateurs portables et en tableaux numériques tactiles, a été retenu pour un montant 12297.50€ HT. Cette dépense est subventionnée par l'État à hauteur de 4870.50€ dans le cadre de l'appel à projet école numérique innovante et ruralité.

#### Décision Modificative n°1

Le Conseil Municipal à l'unanimité a approuvé la décision modificative n°1.

#### Point sur les travaux

- **Extension de l'école** : Le devis pour l'installation de containers clé en main, en vue de l'agrandissement de l'école, a été présenté à l'assemblée. La commune aurait juste à prévoir la dalle pour y installer la structure. Un devis pour une extension « traditionnelle » va être également demandé à l'architecte. Le conseil municipal étudiera ensuite la solution la plus avantageuse financièrement.
- **Construction d'un bâtiment communal** : la maçonnerie du bâtiment sera terminée fin juin et sa couverture fin juillet.
- **Programme voirie 2019** : la commission voirie a présenté les voies retenues pour le programme voirie 2019. Les courriers de consultation seront prochainement envoyés.

De plus, des panneaux signalant l'entrée et la sortie d'agglomération vont être posés route de Larreule. Un panneau stop au croisement de cette voie avec celle de l'Arrioutort sera également installé.

Un panneau « cédez le passage » sera aussi installé à l'intersection des chemins de Peyrelance et de la route de Labielle ainsi qu'un stop au croisement du chemin de Bendail et de la route de Labielle. Ces dispositions visent à limiter la vitesse des véhicules qui peut être excessive sur ces routes.

### Signalétique communale

Le devis pour la signalétique communale a été présenté à l'assemblée. Son approbation sera discutée lors du prochain conseil et le coût de la pose sera également demandé à l'entreprise.

### Questions diverses

- **Forum des associations:** Le forum des associations se tiendra le samedi 14 septembre de 10h à 12h. Une réunion pour son organisation se tiendra le 26 juin 2019 à la mairie à 18h30. Cette réunion aura également pour objet le planning d'occupation des salles pour la rentrée 2019.
- **Participation mutuelle des agents:** Suite aux observations du centre de gestion, le Conseil Municipal va octroyer une participation à la mutuelle pour tous les agents de la commune quel que soit leur statut.
- **Marcheurs du Soubestre:** La commune sera village-étape de la 21<sup>ème</sup> édition du Tour du Soubestre le 11 juillet 2019.
- **Grange chemin de la Ribère :** La mairie avait envoyé une lettre en recommandé pour avertir la propriétaire de la grange chemin de la Ribère de l'état de délabrement avancé du bâtiment. La propriétaire a répondu et s'engage à faire les travaux nécessaires à la mise en sécurité de la bâtisse afin d'éviter tout accident.

Vu par nous, Maire de la commune de Mazerolles, pour être affiché le 20 juin 2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A MAZEROLLES, le 20 juin 2019  
Sceau de la mairie

Le Maire

Jean-Léon Condéranne